

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2010

L'an deux mil dix

Le vingt juillet

Le Conseil Municipal de la commune de CESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CESSENS, sous la présidence de M. Yves GRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/07/2010

PRÉSENTS : MM. et MMES Yves GRANGE, Claude ABRY, Christophe VAGNEUX, Nicole ABRY, Fernand BONTRON, Myriam FORRAT, Bernadette CATHELIN, Régis PETELLAT et Jean Paul BONTRON

ABSENTS EXCUSES : Mme Odile GATTELET et M. Roland TOINET

Vacance de poste pour le ramassage scolaire

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, à temps non complet, pour effectuer le ramassage scolaire et assurer le service de car pour Albens, un vendredi sur deux, à compter du 2 septembre 2010.

Afin de tenir compte des circuits à effectuer, il conviendrait d'établir un contrat de 11 heures hebdomadaires (correspondant aux heures totales du contrat réparties sur les 10 mois afin de garantir une rémunération pendant les vacances scolaires, à l'agent recruté). Ce contrat est susceptible d'être occupé par un agent contractuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

* DE RENOUELER le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, à temps non complet, de 11 heures par semaine, à compter du 2 septembre 2010, sur la base du 4^{ème} échelon de l'échelle 4 des rémunérations, soit à l'indice brut 310 (indice majoré 300)

* DE CHARGER Monsieur le Maire de recruter le personnel adéquat en contrat à durée déterminé, et d'établir les arrêtés correspondants.

Décision modificative piste forestière

Monsieur le Maire rappelle que les travaux relatifs à la création d'une piste forestière ont été réalisés par l'entreprise MIDALI pour un montant de 16 725€ H.T. + 1180€ H.T. de maîtrise d'œuvre.

La dépense a été prévue au BP 2010 pour un montant de 17 000€.

Les crédits votés étant insuffisants, le Conseil Municipal DECIDE de procéder au transfert de crédits suivant :

- 4415€ pris sur le compte 020 : dépenses imprévues d'investissement, en faveur du compte 2315 opération d'équipement n°108 : immobilisations en cours

Garderie Périscolaire

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de fixer les tarifs et le mode de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2010/2011.

Il rappelle les tarifs en vigueur et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année scolaire 2010/2011 :

- ① de maintenir les tarifs actuels, pour la garderie périscolaire, à savoir :
 - 2 € le passage pour un enfant
 - 1.50 € le passage à partir du 2^e enfant de la même famille
- ② de confirmer les horaires de la précédente année :
 - horaires réguliers : de 7 h 30 à 8 h 50 le matin et de 16 h30 à 18 h en fin d'après midi
 - horaires spéciaux sur demande téléphonique des parents la veille : à partir de 7 h le matin et jusqu'à 18 h 30 en fin de journée